

F53-17

NOTICE

SUR

La Statue de Marie-Immaculée

ÉRIGÉE LE 11 SEPTEMBRE 1904

SUR LE FAÎTE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE LOURDES
A MONTRÉAL

LN érigeant, sur une de ses églises, une nouvelle statue de la Sainte Vierge, Montréal reste fidèle aux traditions de son histoire et suit l'inclination de sa piété.

L'île de Montréal n'était encore qu'un désert, que déjà des âmes apostoliques, ambitionnant d'en faire le centre religieux du Canada, la consacraient à la Très Sainte Vierge. C'était au mois de février 1642. M. Olier convoquait, à Notre-Dame de Paris, *la compagnie de Montréal*, qu'il venait de fonder de concert avec M. de la Dauversière, et, la messe dite, au nom de tous les associés, il vouait l'île de Montréal à la Sainte Famille, sous la particulière protection de la Très Sainte Vierge. La cérémonie terminée, dans une réunion plénière tenue à l'hôtel de Lozon, à Paris, *la compagnie de Montréal* adoptait les résolutions suivantes : qu'on armerait un certain nombre de navires, pour transporter à Montréal, avec des vivres, une première colonie de familles chrétiennes ; qu'on prendrait possession de l'île au nom de la Très Sainte Vierge, qui en serait toujours considérée comme la première maîtresse ; qu'enfin la ville bâtie sur les flancs de la montagne royale s'appellerait *Ville-Marie*.